



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Service d'animation des politiques publiques interministérielles
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Bernadette COURGEY
Tél : 03 84 57 15 50
Télécopie : 03 84 57 15 54
Courriel : bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

Avis d'enquête publique Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune d'OFFEMONT

Une enquête publique sera ouverte du 18 avril 2017 au 19 mai 2017 à 18 heures, à OFFEMONT, siège de l'enquête, concernant la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site anciennement exploité par la société MACPLUS sur le territoire de la commune d'Offemont, 23 rue Aristide Briand.

Les terrains concernés par les restrictions d'usage sont cadastrés section BL parcelles n° 282 et n° 24 divisées en (BL n° 369 à BL n° 395).

Les servitudes d'usage diffèrent selon les parcelles. Elles concernent des restrictions de l'usage : - du site (industriel et artisanal), - de l'eau souterraine, - du sol (plantations et maintien de la couverture) et comprennent des obligations liées à la manipulation des matériaux notamment en cas de travaux et la réalisation d'études sanitaires en cas de changement d'usage.

Le dossier comportant notamment une note de présentation, une représentation sur plan du périmètre des servitudes et l'énoncé des règles applicables à l'intérieur de ce périmètre est déposé à la mairie d'OFFEMONT pendant un mois, **soit du 18 avril 2017 au 19 mai 2017 à 18 heures** aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales,
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête, ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur déposé à la mairie d'Offemont,
- par correspondance à la mairie d'Offemont à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales.

Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur le registre d'enquête seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Offemont pendant la toute durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse précitée.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Philippe DE ABREU, Directeur Général de la société MACPLUS – ZAC de la Brasserie – 90360 LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT- Tél 03 84 58 54 00 – mél : contact@macplus-france.com ou du Préfet – bureau de l'environnement.



La Préfecture du Territoire de Belfort est labellisée "Qualipref" par AFNOR Certification

1 rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>



Monsieur Christian PAGANESSI – officier de gendarmerie en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif du 16 mars 2017, se tiendra à la disposition du public à la mairie d'OFFEMONT :

Les	18 avril 2017	de 9 h	à 12 h,
	26 avril 2017	de 14 h	à 16 h,
	6 mai 2017	de 9 h	à 12 h,
	19 mai 2017	de 15 h	à 18 h.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête à la préfecture de Belfort, bureau de l'environnement ainsi qu'à la mairie d'Offemont, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents sont également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture à l'adresse précitée.

Le Préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prendre la décision qui résultera de la procédure.

Pour le Préfet et par délégation
le chef du Service d'animation
des politiques publiques interministérielles

Patrick RABASQUINHO